



**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de PERTUIS**  
**Séance du 29 avril 2026**

**N° 26. DRH.149**

**OBJET : Recrutement ponctuel d'agents vacataires**

**L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-NEUF le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'AVRIL sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.**

**Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.****

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

**Absents ayant donné procuration :**

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI  
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN  
Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

La collectivité connaît de nouveaux besoins à caractère ponctuel et discontinu que doivent assurer des personnels vacataires. A ce titre, le conseil municipal est sollicité afin de revoir les nouvelles conditions d'emploi et de rétribution de ces agents.

**Exposé des motifs**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter des agents vacataires pour effectuer les missions ponctuelles suivantes :

- Interventions temps scolaire, périscolaire, surveillance cantine.
- Interventions sur les Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Interventions de ménage
- Interventions à la pépinière agricole

La rémunération sera versée après service fait et calculée de la façon suivante :

- Les interventions du secteur scolaire et de l'animation seront rétribuées au 1er échelon du grade d'adjoint technique ou agent d'animation.
- Les interventions concernant la surveillance des cantines seront rétribuées au taux de l'heure de surveillance des enseignants.

-Les interventions concernant la pépinière agricole seront rétribuées au 1er échelon du grade de technicien

Visas :

**VU** l'exposé des motifs ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, notamment son article 1 ;

**VU** le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 27 avril 2026 ;

Considérant que ce recrutement se fera sur un acte ponctuel déterminé, de façon discontinue et rémunéré à l'acte ;

Considérant que les dépenses sont inscrites au budget de la collectivité ;

**Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :**

**A L'UNANIMITE**

- ▶ **AUTORISE** le recrutement d'agents vacataires de façon annuelle sur un besoin ponctuel ;
- ▶ **FIXE** la rémunération de chaque vacation telle que décrite.

**Le Directeur Général des Services,  
Julien DALMAS.**

**La Secrétaire de séance,  
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA**



Julien DALMAS  
Direction Générale des  
Services  
6 mai 2026



Thi Vinh Thuy  
NGUYEN-TALIANA  
Elu SPORTS  
6 mai 2026

Certifié exécutoire  
Publié le 4 mai 2026